

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 2016

Le samedi 22 octobre 2016, 17 h 00

Hamilton (Ontario) : Centre des congrès de Hamilton, 1 Summers Lane

Tous les membres de la Fiducie nationale du Canada sont invités à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2016. L'AGA apporte aux membres une occasion de participer directement aux décisions de l'organisation.

L'AGA aura lieu pendant la conférence annuelle de la Fiducie nationale, qui se tiendra du 20 au 22 octobre 2016 à Hamilton (Ontario) sous le thème *Le patrimoine prend son élan*. Les membres souhaitant participer à la conférence trouveront les renseignements sur l'inscription en se rendant à <http://conferencefiducienationale.ca>, ou ils peuvent communiquer directement avec la Fiducie nationale (voir les coordonnées ci-dessous). Les membres bénéficient d'un tarif réduit d'inscription à la conférence.

Les membres qui reçoivent le présent avis peuvent voter en personne ou par procuration. Un membre qui ne participe pas à l'AGA peut désigner un autre membre qui votera en son nom, en remplissant le formulaire joint au présent avis (Vote par procuration, page 3) et en le faisant parvenir à la Fiducie nationale avant la date limite indiquée dans le formulaire.

N.B. : Dans les cas des organisations ou institutions membres, une personne peut être autorisée à les représenter à l'assemblée (Vote par procuration, page 3).

À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

Présentation des états financiers et nomination de l'expert-comptable

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2016 se trouvent à <http://www.fiducienationalecanada.ca>, d'où ils peuvent être téléchargés et imprimés, ainsi qu'à nos bureaux à Ottawa, où ils peuvent être consultés. Vous pouvez aussi communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire par courriel ou par la poste (voir les coordonnées ci-dessous).

Élection de candidats au conseil d'administration

Les candidats suivants seront proposés à l'élection au conseil d'administration lors de l'AGA :

Lorna Crowshoe, de Calgary (Alberta)

Lorna Crowshoe, membre de la Première Nation des Piikani, entretient des liens étroits avec sa communauté des Pieds-Noirs. Détenant un baccalauréat en gestion de l'Université de Lethbridge et une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Phoenix, elle est au service de la Ville de Calgary à titre de conseillère en stratégie, Affaires autochtones. Elle a passé la plus grande partie de sa carrière auprès d'organismes sans but lucratif et d'institutions gouvernementales, et participé à une variété de projets axés sur une dimension culturelle : le projet Making of Treaty 7; la maison solaire Spopi de l'Université de Calgary; l'Initiative de réduction de la pauvreté – groupe de travail sur les besoins des Autochtones; la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones à Calgary en juin 2013. En 2015, Lorna a coprésidé MOH-KINS-TSIS, le forum de la Fiducie nationale portant sur le patrimoine autochtone dans une perspective plus diversifiée et plus inclusive. Elle est particulièrement fière de son arbre généalogique : il y a huit générations, ses ancêtres ont farouchement défendu l'entrée sud du territoire pied-noir juste avant la conclusion du Traité 7. Dans sa vie privée, Lorna a aidé à réunir des femmes pieds-noirs vivant en milieu urbain, à l'automne 2012, et elle est une des fondatrices de la Société des femmes pieds-noirs.

David Hood, de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

David Hood, de St. John's, est un associé du cabinet comptable Grant Thornton. En tant que comptable public accrédité, il dessert un grand nombre d'entreprises privées, d'organismes sans but lucratif et autres organismes de bienfaisance enregistrés. Il est actuellement vice-président de l'Association of Heritage Industries of Newfoundland, il siège au comité de direction de la section de Terre-Neuve-et-Labrador de l'Institut des administrateurs de sociétés, et il est administrateur de la compagnie de théâtre de renommée nationale Artistic Fraud of Newfoundland. David a été président du Newfoundland Historic Trust et membre du conseil d'administration de la Heritage Foundation of Newfoundland and Labrador. Il porte un intérêt particulier à la gouvernance organisationnelle et il détient le titre d'IAS.A.

Anne Leckie de Mayo (Yukon)

Anne Leckie détient un doctorat en géographie de l'Université de Calgary, et elle a travaillé au Secrétariat des revendications territoriales du Yukon à partir des années 1980. Elle a coopéré avec les Premières Nations en matière de gestion des terres et des ressources du patrimoine ainsi que de projets touchant le patrimoine immatériel. Pendant de nombreuses années, Anne a été directrice exécutive de la Première Nation autonome des Na Cho Nyak Dun. Elle continue de conseiller des Premières Nations du Yukon dans les domaines de la gouvernance, de l'organisation, des politiques, des initiatives visant le patrimoine, des collectivités durables et des initiatives économiques dans le Nord canadien.

Anne se passionne pour l'histoire du Yukon, et est membre fondateur de la Société historique de Mayo. Elle a publié des ouvrages savants et elle a signé des chapitres dans les livres d'histoire locale du Yukon *Gold and Galena* et *Heart of the Yukon*. Elle siège aujourd'hui au conseil d'administration de la Chambre de commerce Silver Trail et de la Chambre de commerce du Yukon, et elle a une vaste expérience de la direction d'organismes sans but lucratif. Elle a aussi effectué deux mandats à l'Office des eaux du Yukon. Depuis 2012, elle est présidente de la Commission du patrimoine historique du Yukon. La Commission est un organisme consultatif et décisionnel investi de mandats en vertu d'ententes avec des Premières Nations du Yukon et en vertu de la *Loi sur le patrimoine historique* du Yukon. Elle présente des recommandations au Canada, au Yukon et aux Premières Nations au sujet de la gestion des ressources du patrimoine au Yukon.

Bruce McNiven, de Montréal (Québec)

M. McNiven est un avocat du droit des affaires à Montréal, et il parle couramment l'anglais et le français. Depuis plus de 30 ans, il oeuvre dans le mouvement de la préservation du patrimoine à titre de bénévole, principalement comme administrateur et dirigeant de la Fondation Héritage Montréal. Il est membre du conseil d'administration de la Fiducie nationale du Canada depuis 2013. Il a aussi été membre de divers comités consultatifs ou commissions en matière de patrimoine à Montréal.

Pour communiquer avec la Fiducie nationale du Canada :

Tél. : 613-237-1066 ou sans frais 1-866-964-1066; téléc. : 613-237-5987; courriel : info@fiducienationalecanada.ca

Il compte 15 ans d'expérience dans la mise en valeur de biens du patrimoine à Montréal, donnant à des immeubles de nouvelles vocations contemporaines viables. Il a ainsi acquis de précieuses perspectives sur les défis à relever dans une telle démarche, sur le plan commercial et sur le plan des politiques publiques. En 2012, il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II. En 2014, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada en vertu de son action étendue et soutenue en faveur de la préservation et de l'essor de la culture et du patrimoine à Montréal.

Judy Oberlander, de Vancouver (Colombie-Britannique)

En tant que dirigeante de la firme Judy Oberlander and Associates Inc., Judy combine son expérience en éducation permanente, en action communautaire et en conservation du patrimoine et des stratégies de financement au service de ses clients – des organismes sans but lucratif, des fondations et des organismes gouvernementaux. Elle a été la première directrice du programme urbain de l'Université Simon Fraser (USF), à Vancouver. Pendant 12 ans à l'USF, elle a dirigé une équipe qui a créé des programmes primés de formation à mi-carrière visant un éventail d'enjeux urbains et un certificat en urbanisme reconnu à l'échelle nationale. Elle a mis sur pied le City Program Endowment Fund (1,5 million de dollars), et elle a obtenu des subventions et des commandites pour des programmes d'études, des bourses et des conférences publiques gratuites. Pendant toute sa carrière, qui a démarré à la fondation Héritage Canada (aujourd'hui la Fiducie nationale du Canada), elle a été membre de nombreux conseils d'administration à Ottawa et à Vancouver. Son travail dans les secteurs public, privé et sans but lucratif l'a entraînée partout au Canada, lui permettant de découvrir la vie communautaire dans 10 provinces et deux territoires. Elle a obtenu une maîtrise en préservation historique de l'Université Columbia, un certificat en collecte de fonds de la NYU et un certificat en gouvernance d'organismes sans but lucratif de BoardSource. Elle allie théorie et pratique dans ses cours sur la vitalisation urbaine, le leadership au sein de conseils d'administration et la collecte de fonds à l'Université de Victoria et à l'USF ainsi que dans des ateliers organisés pour la Fiducie nationale du Canada et des associations professionnelles en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Yukon. Elle a élaboré le curriculum et participe à l'enseignement du programme de certificat en conservation des bâtiments de la Vancouver Heritage Foundation, qui offre un cadre exceptionnel d'apprentissage à mi-carrière d'orientation communautaire.

Les administrateurs suivants, dont le mandat n'expire pas en 2016, continuent de siéger au conseil d'administration :

- Tom Urbaniak, Nouvelle-Écosse
- Richard Moorhouse, Ontario
- Gregory Thomas, Manitoba
- Marion Beyea, Nouveau-Brunswick
- James R.N. Ingold, Saskatchewan
- Michael Seaman, Ontario
- Myriam St-Denis, Québec
- Glenn Sutter, Saskatchewan
- Hannah Bell, (Île-du-Prince-Édouard)

Exemption en vertu du paragraphe 160(2) de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

La Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif prescrit que l'assemblée générale annuelle (AGA) d'une société doit avoir lieu au plus tard six mois après la fin de l'année financière précédente. La Fiducie nationale a demandé et reçu une exemption en vertu du paragraphe 160(2) de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif afin de prolonger le délai accordé pour tenir notre AGA à l'occasion de notre conférence annuelle cette année et, au besoin, dans les années à venir jusqu'en 2019 inclusivement. À toutes les AGA visées par l'exemption, on demandera aux membres d'adopter la résolution suivante :

« Il est résolu que les membres appuient l'exemption accordée à la Fiducie nationale en vertu du paragraphe 160(2) de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. »

Changements aux modalités de mise en candidature et d'élection, à titre d'information

Conformément à nos règlements, le conseil d'administration peut adopter, modifier ou abroger par voie de résolution des règles, règlements, politiques et procédures sans aller à l'encontre des règlements se rapportant à la gestion et aux activités de l'organisation. Le 10 août 2016, le conseil d'administration a approuvé des modalités révisées pour la mise en candidature et l'élection des administrateurs visant à favoriser un rôle plus proactif de la part du Comité des candidatures, à mieux renseigner les membres et à réduire les frais postaux.

Il faut noter qu'aucune des modifications aux modalités n'a d'incidence sur les règlements ni n'exige l'approbation des membres. Les dispositions réglementaires actuelles sur la mise en candidature et l'élection restent inchangées¹. Sauf objection, les modalités révisées entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les membres qui ont des questions sont invités à les exprimer, en utilisant les coordonnées figurant ci-dessous.

Les modifications se résument comme suit :

1. Rôle davantage proactif pour le Comité des candidatures en vue de chercher des candidats répondant à des profils de compétence, d'expérience et de diversité pertinents partout au Canada et de maintenir une culture d'organisation axée sur les résultats et de bonne gouvernance. Le rôle comprendrait la tenue d'entrevues avec tous les candidats éventuels, y compris les candidats sollicitant un deuxième mandat.
2. Publication de l'appel de candidatures dans le bulletin électronique et dans le site Web, avec un lien menant à de plus amples renseignements et une invitation aux personnes intéressées à communiquer avec le Comité des candidatures. Cette publication remplacerait l'actuel envoi postal.
3. Remise aux personnes mises en candidature du formulaire pertinent pour solliciter l'appui de membres, plutôt qu'envoi à tous les membres et traitement par la Fiducie nationale des formulaires retournés par tous les membres individuels.

¹ Les règlements précisent qu'un candidat à l'élection lors de l'assemblée générale annuelle – habituellement un résident d'une province ou d'un territoire dont l'administrateur désigné arrive au terme de son mandat à l'assemblée générale annuelle ou dont le poste d'administrateur désigné est vacant – est proposé par au moins deux membres et soutenu par une pluralité des membres de cette province ou de ce territoire qui ont soumis le formulaire pertinent. Le conseil d'administration peut proposer un ou des candidats additionnels. Les élections se tiennent à l'assemblée générale annuelle, où tous les membres sont invités à voter en personne ou par procuration.

Pour communiquer avec la Fiducie nationale du Canada :

Tél. : 613-237-1066 ou sans frais 1-866-964-1066; téléc. : 613-237-5987; courriel : info@fiducienationalecanada.ca

VOTE PAR PROCURATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 2016

Le samedi 22 octobre 2016, 17 h

Hamilton (Ontario) : Centre des congrès de Hamilton, 1 Summers Lane

Si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée générale annuelle des membres (AGA) 2016 mais souhaitez exercer votre droit de vote, veuillez remplir et signer ce formulaire de procuration et le transmettre à la Fiducie nationale avant l'AGA, tel qu'indiqué ci-dessous. L'adhésion familiale comprend jusqu'à deux adultes à la même adresse; chacun peut désigner un mandataire sur des formulaires de procuration distincts.

N.B. : Dans le cas d'une organisation ou d'une institution membre, le conseil d'administration ou l'organe directeur de l'organisation ou de l'institution doit adopter une résolution désignant le mandataire et indiquant les limites de l'autorisation, le cas échéant, et la transmettre à la Fiducie nationale avant l'AGA, tel qu'indiqué ci-dessous.

A. DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

Veuillez choisir une des options suivantes :

Je nomme Richard Moorhouse, vice-président du conseil d'administration de la Fiducie nationale, comme mandataire qui votera en mon nom.

ou

Je nomme _____ (membre en règle) comme mandataire qui votera en mon nom.

Facultatif : Je nomme comme mandataire suppléant, au cas où le membre désigné ci-dessus ne serait pas présent à l'AGA :

_____ (membre en règle).

B. AUTORISATION DU MANDATAIRE

J'autorise mon mandataire à voter en mon nom pour l'élection des membres du conseil d'administrations.

J'autorise mon mandataire à voter en mon nom sur la nomination de l'expert-comptable.

J'autorise mon mandataire à voter librement sur toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Ou, veuillez indiquer les précisions applicables :

Je n'autorise pas mon mandataire à voter en mon nom pour l'élection des membres du conseil d'administrations.

Je n'autorise pas mon mandataire à voter en mon nom sur la nomination de l'expert-comptable.

Je n'autorise pas mon mandataire à voter librement sur toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Nom du membre en lettres moulées :

Signature du membre :

Date :

C. INSTRUCTIONS

Veuillez transmettre le formulaire de procuration (ou, dans le cas d'une organisation, une résolution du conseil d'administration) à la Fiducie nationale avant l'AGA au moyen d'une des options suivantes :

- Par la poste, par messenger ou en main propre de sorte qu'il soit reçu au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le mercredi 19 octobre 2016, à : 190, rue Bronson, Ottawa (Ontario) K1R 6H4
- Par télécopie de sorte qu'il soit reçu au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le mercredi 19 octobre 2016, à : 613-237-5987
- Par courriel de sorte qu'il soit reçu au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le mercredi 19 octobre 2016, à : info@fiducienationalecanada.ca.

À défaut, un formulaire de procuration rempli (ou, dans le cas d'une organisation, une résolution du conseil d'administration) peut être remis en main propre à un membre du personnel de la Fiducie nationale à la Conférence le jour de l'AGA, au plus tard 3 heures avant le début de l'AGA.

Cette procuration ne vaut qu'aux fins de l'assemblée générale annuelle des membres 2016 de la Fiducie nationale du Canada, et elle expire immédiatement au terme de l'AGA.